

Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées  
Service études juridiques et ressources  
documentaires  
Affaire suivie par :  
Pauline DANEU  
Tél : xxxxxxxxxxxxxxxx  
Courriel : [sejrd@ardeche.fr](mailto:sejrd@ardeche.fr)

Monsieur Gaëtan DE ROYER

Mail : [dada+request-47523-2a9a00e2@madada.fr](mailto:dada+request-47523-2a9a00e2@madada.fr)

Objet : Votre demande CADA du 7 décembre 2024.

Monsieur,

Vous avez saisi la Commission d'accès aux documents administratifs par mail en date du 7 décembre 2024 pour la communication des documents suivants :

- nombre de mineurs accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance au sein de votre département ;
- nombre de jeunes majeurs bénéficiant d'un accompagnement de type contrat jeune majeur ;
- nombre de contrats jeune majeur d'une durée inférieure ou égale à 3 mois ;
- nombre de contrats jeune majeur d'une durée entre 3 et 6 mois ;
- nombre de contrats jeune majeur d'une durée de 6 mois à 1 an ;
- nombre de contrats jeune majeur d'une durée de 1 à 2 ans ;
- nombre de contrats jeune majeur d'une durée supérieure à 2 ans ;
- durée moyenne d'un accompagnement jeune majeur.

Le Département dispose d'un délai d'un mois (délai non écoulé à ce jour) pour faire droit à votre demande avant toute saisine de la CADA. S'agissant de documents et d'informations à caractère administratif, le Département ne s'oppose pas à la communication de ces documents. Toutefois, le traitement de cette demande nécessite un délai supplémentaire. Partant, vous recevrez communication de ces documents dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier.

Demeurant naturellement à votre disposition pour tout échange complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.